



Région PICARDIE

Le CHSCT doit pouvoir préparer l'accueil imminent de réfugiés.

Le centre de Beauvais va bientôt héberger une vingtaine de réfugiés. D'avance nous leur souhaitons la bienvenue.

Dans un autre centre, dans une autre région, sous une autre direction, leur arrivée aurait fait l'objet d'un accueil digne, d'un événement festif. A Beauvais rien n'est prévu !

SUD FPA s'interroge : pourquoi leur arrivée se fait-elle ainsi presque en cachette ?

Or le programme dont ils vont bénéficier est très officiel : c'est le projet "HOPE" (hébergement, orientation, parcours vers l'emploi) que l'AFPA va déployer. Chaque réfugié pourra suivre un parcours de formation de 800 heures. C'est une "vraie chance" pour ces réfugiés de rester ici, et de trouver une formation puis un travail. Pour le centre de Beauvais, c'est de l'activité qui contribue à son redémarrage.

Pour SUD FPA l'attitude de la direction de l'AFPA s'expliquerait surtout par le fait que l'hébergement fermé depuis plusieurs années pour non-conformité a été ré-ouvert dans le plus grand secret !



Il n'y a jamais eu de réunions avec les représentants du personnel de Beauvais pour présenter en détail les modalités et les conditions de cette ouverture d'hébergement.

Pourtant les élus du CRE informés le 20 juillet dernier par le DR ont aussitôt demandé une réunion du CHSCT Amiens/Beauvais/DR !

Depuis, l'instance n'a pas été réunie ! Ce n'est pas faute de questions !

- Comment l'hébergement est-il redevenu conforme ?
- Pourquoi le CHSCT n'a pas pu visiter les locaux affectés aux réfugiés ?
- La commission de sécurité de la ville de Beauvais a-t-elle été informée ? A-t-elle donné son accord pour cette réouverture ?
- Les conditions de sécurité en matière d'incendie sont-elles respectées ?
- Les sanitaires sont-ils suffisants et opérationnels ?
- Cette réouverture de l'hébergement va-t-elle pouvoir profiter aux stagiaires en formation ?
- Comment les réfugiés vont-ils se restaurer ?
- Quel est le personnel prévu ? A l'AFPA, la règle veut qu'il y ait un ASE (Animateur d'Activités Sociales et Educatives) dans chaque hébergement.

Toutes ces questions devraient être débattues en réunion CHSCT mais non, la direction préfère un accueil de ces réfugiés "en catimini". Pourquoi ? Qu'est-ce que ça cache ?

Ce faisant, les élus du CHSCT pourraient vérifier si des considérations comptables et lucratives n'ont pas été privilégiées par rapport aux considérations humanitaires dues à ces personnes ?

Ce faisant, le personnel du centre de Beauvais pourrait recevoir une information objective permettant de couper court à toutes sortes de rumeur.

La direction n'en est pas à son coup d'essai, il y a un an, elle fermait la restauration du centre de la même façon, sans respecter les procédures prévues par le code du travail et en se moquant des élus.

Nous exigeons que l'accueil de ces personnes soit fait dans le strict respect des règles de sécurité et d'humanité.

Nous demandons à la direction à défaut à l'inspection du travail d'organiser dans les plus brefs délais une réunion de CHSCT.